

## Informations relatives aux produits financiers qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales

**Dénomination du produit:**

Clartan Evolution

**Identifiant d'entité juridique:**

2221005YJ5R25CWH6U35

### Résumé

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par Clartan Evolution (le « **Compartiment** ») reposent sur trois piliers en matière d'investissement : **l'exclusion** de certains secteurs d'activités et de comportements via l'analyse de controverses dont peuvent faire l'objet certaines sociétés détenues en portefeuille ou dans lesquelles le Compartiment souhaiterait investir, une approche « **best in class** » visant à investir dans des entreprises et des états qui se démarquent par leur bon niveau de prise en compte des critères extra-financiers par rapport à leurs pairs et enfin une démarche d'**actionnariat actif**.

### Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

### Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

#### 1) L'exclusion

Clartan Associés exclut du champ d'investissement du Compartiment les sociétés opérant dans des secteurs dont les produits et services sont coûteux à long terme pour la communauté humaine et contraires à la dignité humaine. Sont également exclues les sociétés coupables d'actions graves et contraires à l'éthique des affaires, aux pratiques de bonne gouvernance ou néfastes sur les plans sociaux et environnementaux. Cela implique des exclusions à la fois sectorielles et comportementales.

La politique d'exclusion s'applique uniquement aux investissements du Compartiment dans des actions de sociétés cotées et dans des obligations d'entreprises.

Pour l'analyse des exclusions sectorielles et comportementales, Clartan Associés a recours principalement aux services offerts par un prestataire externe (Ethos Services SA - « **Ethos** »).

### **Exclusions sectorielles :**

Toute entreprise réalisant plus de 5% de son chiffre d'affaires dans les secteurs suivants est écartée du champ d'investissement :

- Tabac
- Jeux de hasard et d'argent
- Pornographie
- Armes non conventionnelles
- Cannabis non thérapeutique

### **Exclusions comportementales :**

En s'appuyant à la fois sur la recherche d'Ethos et sur le travail d'analyse interne, les controverses auxquelles les sociétés peuvent être sujettes sont classifiées en 5 niveaux qualitatifs de gravité. Toute société faisant l'objet d'une controverse de niveau le plus élevé sera scrutée systématiquement par le comité ESG de Clartan Associés et le cas échéant exclue (tout maintien devant être dûment justifié). Il s'agit là d'une analyse au cas par cas.

Les controverses peuvent concerner *l'éthique des affaires* (par exemple, peuvent être sources de controverses plus ou moins graves le non-respect des lois, la corruption, la manipulation du marché, la communication mensongère, l'évasion fiscale, la fraude etc.), la *gouvernance d'entreprise* (le non-respect des actionnaires minoritaires etc.), les questions *sociales* (les violations des droits de l'homme, la discrimination, le travail forcé, l'interdiction des pratiques syndicales, la présence d'un environnement de travail inadéquat, un impact néfaste de l'activité d'entreprise sur des sites culturels etc.) et *l'environnement* (les dommages environnementaux, l'utilisation de techniques industrielles désuètes, l'impact sur le réchauffement climatique, l'impact sur la biodiversité etc.).

## **2) L'inclusion (ou approche Best-in Class)**

Le processus de sélection des investissements du Compartiment est concentré sur des critères de qualité. En effet, Clartan Associés cherche à sélectionner essentiellement les entreprises ayant des avantages concurrentiels jugés pérennes

de manière à soutenir une rentabilité élevée dans la durée, ainsi que les états faisant preuves d'une fiabilité institutionnelle, économique et démocratique à long terme.

Notamment, Clartan Associés a choisi de concentrer les investissements du Compartiment sur les entreprises et les états les plus performants de leur secteur d'un point de vue ESG, en exerçant un filtre qualitatif dans l'étude de l'univers d'investissement du Compartiment.

Pour la détermination de cette performance ESG, Clartan Associés a recours principalement aux services offerts par Ethos.

En s'appuyant sur la méthodologie d'Ethos, les entreprises font l'objet d'un rating ESG (A+, A-, B+, B- et C) : ce rating est obtenu à la suite de la détermination d'un score (de 0 à 100) à partir d'une centaine de critères quantitatifs et à l'analyse des controverses comportementales de la société. Le rating final (de A+ à C) est obtenu en regardant le positionnement du score quantitatif de l'entreprise par rapport à la moyenne de son secteur d'activité avec des ajustements à la baisse pour tenir compte de la présence d'éventuelles controverses.

Les états font également l'objet d'un rating ESG (A+, A-, B+ et B-) : ce rating est obtenu à la suite de la détermination d'un score (de 0 à 100) à partir de critères environnementaux, sociaux et de stratégie et gouvernance.

Clartan Associés s'engage à ce que **50 % de l'actif net du Compartiment soit investi en actions de sociétés cotées et en obligations notées dans les meilleures catégories de notation (ratings meilleurs ou égaux à B+)** (approche Best-in-Class).

Ethos évalue les entreprises sur la base d'une approche quantitative multicritères standard utilisant environ 100 points de données ESG répartis en trois catégories principales :



**Chaque entreprise se voit attribuer un score ESG** basé sur le critère susmentionné. Le score ESG tient compte des caractéristiques ESG spécifiques au secteur et positionne l'entreprise par rapport à ses pairs.

**Un rating ESG est attribué à chaque entreprise en fonction de son score ESG (analyse quantitative) et de son niveau d'exposition à des controverses ESG (analyse qualitative).** Ethos identifie les entreprises impliquées dans des controverses ESG, telles que des violations des droits de l'homme et des droits du travail, des dommages environnementaux graves, une corruption importante, etc. Dans ce processus, Ethos mesure également la pertinence des réponses des entreprises à ces controverses et en tient compte dans le niveau de gravité final attribué à la controverse.

Le rating ESG final de l'entreprise est construit comme suit :

		SCORE ESG (différence par rapport à la moyenne)			
		Au-dessous de -1 écart-type	Au-dessous de la moyenne	Au-dessus de la moyenne	Au-dessus de +1 écart-type
NIVEAU MAXIMUM DE CONTROVERSE	aucune / mineure	B-	B+	A-	A+
	modérée	B-	B+	A-	A-
	sérieuse	B-	B-	B+	B+
	sévère	B-	B-	B-	B-
	majeure	C	C	C	C

Le résultat de cette analyse est une évaluation complète des politiques et des systèmes de gouvernance (G) des entreprises par rapport aux défis environnementaux (E) et sociaux (S) auxquels elles sont confrontées et permet d'identifier les entreprises avant-gardistes qui répondent aux meilleurs critères en termes de responsabilité d'entreprise avec une orientation à long terme et qui sont des leaders dans leurs secteurs.

Pour les émetteurs pays et souverains, le rating est également construit à partir d'une approche multicritères schématisée ci-dessous :

CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX (40%)	CRITÈRES SOCIAUX (30%)	CRITÈRES STRATÉGIE ET GOUVERNANCE (30%)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Emprunte écologique</li> <li>• Part de renouvelable dans la consommation</li> <li>• Réduction des émissions aligné à l'accord de Paris</li> <li>• Emission de CO2 par consommation d'essence / électricité</li> <li>• Prélèvement d'eau douce</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Human Development Index</li> <li>• Taux de chômage</li> <li>• Accès aux soins sanitaires</li> <li>• Accès à l'eau potable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Worldwide Governance Indicator</li> <li>• Sustainable Development Goals Index</li> </ul>

Ethos ESG Rating (A+;A-;B+;B-)

### **3) L'actionnariat actif**

A travers l'exercice du droit de vote, Clartan Associés peut influencer sur la correcte application des règles de bonne gouvernance ainsi que la prise en compte des préoccupations environnementales et sociales dans la stratégie des entreprises détenues. Ce droit est exerçable au cours de l'assemblée générale des actionnaires auquel le gérant participe.

Dans le cadre du vote aux assemblées générales, Clartan Associés a pour objectif de **voter au minimum sur 50%** des encours en actions détenues par le Compartiment. **Ethos agit en tant que conseiller** pour l'exercice de droit de vote et fournit à Clartan Associés sa liste des recommandations de vote. Clartan Associés est alors tenu de voter lui-même aux assemblées. Par défaut, les recommandations d'Ethos seront suivies. Dans le cas contraire, CLARTAN ASSOCIÉS devra documenter et expliquer sa décision.

Aussi, Clartan Associés s'engage à établir un dialogue sur les thématiques ESG avec les sociétés au cours des rencontres individuelles avec le management.

La politique d'actionnariat actif et de dialogue s'applique uniquement à l'actif investi dans des actions de sociétés cotées détenues par le Compartiment.

## **Stratégie d'investissement**

**Les décisions d'investissement pour les actions (stock picking) et obligations (bond picking)**, mises en œuvre par le comité de gestion, selon un **processus dit « quality and value »**, portent une **attention particulière aux critères ESG** à travers **l'exclusion** de certains secteurs d'activité, la **sélection** de valeurs parmi les mieux notées par Ethos et une **approche active en matière d'actionnariat**, telle que décrite dans la section « Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier » ci-dessus.

Le Compartiment a mis en place une **politique contraignante d'exclusions sectorielles et comportementales, qui s'applique à 100% des investissements en actions et obligations** de sociétés, ainsi qu'une exigence d'au **minimum 50%** de l'actif net en actions et obligations les **mieux notées par Ethos**, telles que décrites aux points 1) et 2) de la section « Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier » ci-dessus.

Les **pratiques de gouvernance sont analysées par l'équipe de recherche d'Ethos** selon sa méthodologie propriétaire. Les principaux points analysés

incluent, entre autres, la transparence, la structure du capital, la composition et le fonctionnement des instances dirigeantes (conseil d'administration, direction générale), les systèmes de rémunération, les droits des actionnaires ainsi que l'éthique des affaires.

Les critères d'évaluation du **gouvernement d'entreprise pèsent pour 30 à 40% des scores ESG attribués par Ethos** et l'évaluation des relations avec les parties prenantes, dont les employés, pour 40 à 60%.

## Proportion d'investissements

**Au minimum 50% de l'actif net du Compartiment est investi en actions et obligations sélectionnées sur base des éléments contraignants de la stratégie d'investissement**, utilisés pour respecter les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment telles que détaillées dans la section « Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier », et sont alignés avec les caractéristiques environnementales et sociales promues.

Le Compartiment pourra conserver **jusqu'à 50% d'investissements autres**

- des actions ou obligations dont les ratings Ethos sont inférieurs à B+, mais **respectant au minimum les exclusions sectorielles et comportementales** décrites ci-dessus,
- des investissements dans des OPCVM et/ou autres OPC, y compris des OPCVM monétaires, des liquidités et des instruments financiers dérivés. Ces investissements ne répondent pas à des exigences environnementales ou sociales. Aucune garantie environnementale / sociale n'est appliquée à ces investissements.

## Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales et méthodes appliquées

Clartan Associés a désigné un comité de pilotage responsable de la mise en œuvre et du suivi de sa politique ESG. Ce groupe a également pour mission de promouvoir les critères ESG chez Clartan Associés. La Direction Générale participe au comité ESG. Le contrôle de la bonne mise en œuvre des politiques ESG incombe au comité ESG et en deuxième niveau au RCCI.

Le comité se réunit à minima tous les trimestres. Il est responsable de la mise en œuvre et du reporting des trois piliers de la politique ESG :

### 1) L'exclusion

- **Vérification annuelle de la conformité de l'univers** d'investissement aux critères d'exclusions sectorielles et comportementales.
- **Vérification trimestrielle de la conformité** aux critères d'exclusions sectorielles et comportementales pour les titres en **portefeuille**.
- Documentation des controverses de plus haut niveau.

### 2) L'inclusion (ou approche Best-in Class)

- **Mesure mensuelle de la part de l'actif net en actions et obligations dans les meilleures catégories de notation.**

*Clartan Associés s'engage à ce que **50 % de l'actif net du Compartiment soit investi en actions de sociétés cotées et en obligations notées par Ethos dans les meilleures catégories de notation** (ratings meilleurs ou égaux à B+, méthodologie et sélection Best-in-Class résumées dans la section « Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier » ci-dessus).*

*La part de l'actif net investi en actions et obligations dans les meilleurs ratings du secteur (A+, A-, B+) est **publiée mensuellement sur le site internet et sur le reporting mensuel de Clartan Associés.***

### 3) L'actionnariat actif

- **Suivi de l'exercice du droit de vote** (liste des sociétés). **Mesure annuelle de la part des encours actions sur laquelle les votes ont été réalisés. Rédaction du compte-rendu** sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial.

*Dans le cadre du vote aux assemblées générales, Clartan Associés a pour objectif de voter au minimum sur 50% des encours en actions détenues par le Compartiment. Ethos agit en tant que conseiller pour l'exercice de droit de vote et fournit à Clartan Associés sa liste des recommandations de vote. Clartan Associés est alors tenu de voter lui-même aux assemblées. Par défaut, les recommandations d'Ethos seront suivies. Dans le cas contraire, CLARTAN ASSOCIES devra documenter et expliquer sa décision.*

*Le comité ESG a pour responsabilité la sélection des sociétés pour lesquelles Clartan Associés va exercer son droit de vote d'actionnaire. Les votes seront identiques si une valeur est présente dans plusieurs compartiments de la SICAV.*

*CLARTAN ASSOCIÉS a recours aux services Proxy voting de la Banque de Luxembourg pour assurer le traitement des décisions de vote ou l'accès à l'information.*

*Le recours aux votes par correspondance est le moyen utilisé le plus fréquemment pour participer aux assemblées. Un des gérants de CLARTAN ASSOCIÉS peut cependant assister physiquement aux assemblées générales.*

*CLARTAN ASSOCIÉS présente, chaque année, un compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial.*

**Ce compte-rendu est mis à disposition sur le site internet [www.clartan.com](http://www.clartan.com)**

*Il comprend :*

- Une description générale de la manière dont les droits de vote ont été exercés.*
  - Une explication des choix effectués sur les votes les plus importants.*
  - Des informations sur le recours éventuel à des services rendus par des conseillers en vote.*
  - L'orientation des votes exprimés durant les assemblées générales, cette information pouvant exclure les votes insignifiants en raison de leur objet ou de la taille de la participation dans la société.*
- Suivi du dialogue actionnarial

Au sein de l'équipe d'analyse financière de Clartan Associés (10 analystes), une section relative à l'ESG est demandée lors de la présentation de chaque cas d'investissement afin **d'évaluer sa conformité aux critères d'exclusion et de tenir compte de sa qualité extra-financière pour déterminer son éligibilité à l'univers d'investissement, en amont.**

Au niveau de la gestion financière et pour mener à bien sa mission en matière d'investissement responsable **Clartan Associés a décidé de s'appuyer principalement sur l'analyse extra-financière d'Ethos Services** (15 analystes ESG, méthode propriétaire).



## Sources et traitement des données

Au niveau de la gestion financière et pour mener à bien sa mission en matière d'investissement responsable Clartan Associés a décidé de s'appuyer principalement sur l'analyse extra-financière d'Ethos Services (15 analystes ESG, méthode propriétaire).

### **1) L'exclusion et 2) L'inclusion (ou approche Best-in Class)**

Clartan Associés a accès, via la plateforme sécurisée d'Ethos, aux données clés pour la mise en œuvre des piliers 1 et 2 de sa politique ESG sur un univers d'émetteurs d'actions et d'obligations très large :

- Exposition aux secteurs sensibles tabac, jeux de hasard et d'argent, pornographie, armes non conventionnelles
- Exposition aux controverses et évaluation de leur niveau de gravité
- Rating ESG

Dans le cas de figure où Ethos ne couvre pas l'émetteur ou la donnée requise, la procédure pour assurer la conformité aux exclusions est décrite ci-après.

#### 1) Exclusions sectorielles :

1.1) Pour l'armement non conventionnel (qui est exclu au 1er euro par Ethos et s'il représente plus de 5% du CA dans la politique ESG applicable aux Compartiment) : lorsque les données Ethos indiquent que le CA d'un émetteur dans ce secteur est  $>0$ , il nous incombe de vérifier que cette part est  $<5\%$ . Une fois par trimestre, nous soumettons les nouveaux titres entrés dans le Compartiment au collège des analystes en réunion d'analyse financière. Le cas échéant, une confirmation est demandée aux relations investisseurs de la société.

1.2) Pour le critère qui n'est pas suivi par Ethos (cannabis non thérapeutique) et pour les émetteurs qui ne sont pas suivis par Ethos : nous nous appuyons sur la connaissance des dossiers par le collège des analystes, et procédons une fois par an à la vérification de la conformité de l'émetteur aux critères d'exclusion, lors d'une revue exhaustive en réunion d'analyse financière ; une fois par trimestre, nous soumettons les nouveaux titres entrés dans le Compartiment au collège des analystes en réunion d'analyse financière. Le cas échéant, une confirmation est demandée aux relations investisseurs de la société.

## 2) Exclusions comportementales :

En l'absence de suivi par Ethos, nous cherchons d'autres sources d'information fiables sur les controverses affectant les émetteurs et leur degré de gravité.

Nous jugeons fiable la donnée Sustainalytics disponible, entre autres, et nous nous fondons sur celle-ci pour évaluer la conformité d'un émetteur au critère d'exclusion comportementale.

En l'absence de données accessibles, les analystes effectuent une recherche de controverse sur internet par trimestre (en plus du suivi quotidien informel), et les controverses éventuellement détectées sont soumises à l'analyse financière pour juger de leur niveau de gravité.

## 3) L'actionnariat actif

**Ethos agit en tant que conseiller pour l'exercice de droit de vote** et fournit à Clartan Associés sa liste des recommandations de vote (envoi par mail de l'analyse des résolutions et des recommandations de vote en amont de l'Assemblée pour un univers d'émetteurs très large). Clartan Associés est alors tenu de voter lui-même aux assemblées. CLARTAN ASSOCIÉS a recours aux services Proxy voting de la Banque de Luxembourg pour assurer le traitement des décisions de vote ou l'accès à l'information.

## **Limites aux méthodes et aux données**

Limites méthodologiques : Le processus d'investissement s'appuie sur une recherche qualitative et quantitative qui se fonde uniquement sur les données brutes publiées par les entreprises (via Ethos ou via l'équipe d'analyse financière de Clartan Associés). Ainsi, une première limite consiste en la fiabilité des données publiées qui repose sur crédibilité et l'audit des reportings extra-financiers des entreprises.

Par ailleurs, concernant le suivi des controverses, il demeure un exercice d'évaluation où les meilleurs moyens sont mis en œuvre pour écarter de la gestion les entreprises controversées ou à risque de controverses. Néanmoins une limite tient à l'impossibilité de prévenir l'ensemble des controverses et donc d'afficher un risque nul sur ce point.

## Diligence raisonnable

1) Clartan Associés a décidé de **s'appuyer principalement sur l'analyse extra-financière d'Ethos Services, un acteur de premier plan.**

Créée en 1997 par des caisses de pensions suisses pour proposer des placements durables, Ethos a développé un savoir-faire unique dans le domaine de l'investissement responsable. Ethos compte aujourd'hui plus de 30 collaborateurs totalement dédiés à l'analyse et la promotion de l'investissement durable.

Ethos propose une gamme entièrement composée de produits et services dédiés à la durabilité à plus de 300 clients, principalement des investisseurs institutionnels. Ses prestations comprennent :

- Des fonds et des indices durables
- Des analyses d'assemblées générales avec recommandations de vote
- Des programmes de dialogue avec les entreprises
- Des évaluations et notations ESG extra-financières des sociétés

Ethos est notamment signataire des PRI depuis 2006, de l'United Nations Global Compact, membre de l'Institutional Investors Group on Climate Change et certifiée B Corp depuis 2020.

2) Clartan Associés mène une **« due diligence » annuelle auprès d'Ethos Services**

3) Le comité ESG suit la part que représentent les émetteurs sur lesquels nous ne disposons pas d'une source de données régulière (exclusions sectorielles et comportementales). Cette part reste contenue.

4) Tous les contrôles pour la bonne mise en œuvre de la politique ESG sont effectués suivant le **principe des 4 yeux** au premier niveau (rédacteur / relecteur), et font l'objet d'un **contrôle de deuxième niveau.**

## Politiques d'engagement

**L'actionnariat actif est l'un des 3 piliers** de l'approche extra-financière suivie par le compartiment. Il est décrit ci-dessus dans la section « Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier ».

## Indice de référence désigné

Le Compartiment n'a **pas d'indice de référence désigné** pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.